



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 39096

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'initiative britannique de mise en place d'un conseil économique national afin de mieux maîtriser la crise financière. Il souhaite connaître si la France envisage la mise en place d'un dispositif similaire, conformément au souhait du premier ministre britannique de voir ses partenaires européens s'inspirer de la même démarche.

Texte de la réponse

Le conseil économique national dont la création a été annoncée en octobre 2008 par le Premier ministre britannique, Gordon Brown, est un comité interministériel, qu'il préside, et dont l'objet est de renforcer la coordination de l'action gouvernementale pour faire face à la crise économique et financière. En France, la coordination de l'action du Gouvernement est assurée par le Premier ministre, sous l'autorité du Président de la République. La création d'un conseil interministériel ou d'un comité interministériel n'est pas apparue nécessaire pour gérer les conséquences de la crise économique et financière. Plusieurs initiatives ont cependant été prises pour renforcer l'action des pouvoirs publics telles que la création d'un médiateur du crédit, M. René Ricol, placé auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et la nomination de Patrick Devedjian au poste de ministre en charge de la mise en oeuvre du plan de relance. Le dispositif de coordination de l'action gouvernementale en vigueur a permis de mener de front la présidence française de l'Union européenne et l'élaboration, puis la mise en place, des mesures requises par l'évolution de la situation économique : plan en faveur du secteur bancaire, mesures favorables à l'investissement, plan de mobilisation pour l'emploi et plan de relance de l'économie française.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39096

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11265

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1602